



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 février 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} février 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Médiatrice

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le onzième rapport du Bureau du Médiateur, conformément au paragraphe 20 c) de l'annexe II de la résolution 2253 (2015), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé que le Médiateur lui présente des rapports semestriels sur ses activités. Le rapport rend compte des activités menées par le Bureau depuis la publication du précédent rapport, soit durant la période allant du 14 juillet 2015 au 31 janvier 2016.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Médiatrice
(Signé) Catherine **Marchi-Uhel**



Rapport du Bureau du Médiateur établi en application de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité

I. Contexte

1. Par sa résolution 2253 (2015), adoptée le 17 décembre 2015, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Bureau du Médiateur jusqu'au 17 décembre 2019.
2. Le mandat de Kimberly Prost, la première Médiatrice, a pris fin le 13 juillet 2015.
3. À cette même date, le Secrétaire général a nommé comme nouvelle Médiatrice Catherine Marchi-Uhel (S/2015/534), laquelle est officiellement entrée en fonctions le 27 juillet 2015.
4. Le présent rapport rend compte des activités menées par le Bureau du Médiateur depuis la publication de son dixième rapport (S/2015/533), le 13 juillet 2015.

II. Activités relatives aux demandes de radiation

Généralités

5. Pendant la période considérée, l'activité du Bureau du Médiateur a principalement porté sur l'instruction des demandes de radiation présentées par les particuliers et les entités inscrits sur la Liste.

Demandes de radiation de la Liste

6. Pendant la période considérée, le Bureau du Médiateur a été saisi de deux nouvelles demandes de radiation, qui ont été acceptées. Une autre demande lui a été présentée, mais la Médiatrice a estimé qu'elle ne traitait pas suffisamment des critères d'inscription énoncés au paragraphe 2 de la résolution 2161 (2014), en conséquence de quoi elle a sollicité des renseignements complémentaires en vertu du paragraphe 1 d) de l'annexe II de cette même résolution. Elle n'avait reçu aucune réponse au moment de l'élaboration du présent rapport. Le nombre total de demandes de radiation adressées au Bureau depuis sa création s'élevait à 66 au 31 janvier 2016. Sauf demande expresse des intéressés, le nom des requérants reste confidentiel pendant la durée de l'instruction et en cas de rejet ou de retrait de la demande.
7. Depuis sa création, le Bureau, a présenté 63 rapports d'ensemble au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Au cours de la période considérée, la Médiatrice a soumis deux rapports et est intervenue devant le Comité à trois reprises pour présenter six dossiers.

8. Depuis la publication du dixième rapport, quatre personnes¹ ont été radiées de la Liste et l'inscription de trois autres personnes a été maintenue à l'issue du processus de médiation.

9. Depuis sa création, le Bureau s'est prononcé sur 63 demandes de radiation concernant des personnes, des entités ou une association des deux, en recourant au processus de médiation ou sur décision distincte du Comité. Au terme de l'instruction des 59 dossiers traités dans le cadre du processus de médiation, 43 personnes et 28 entités ont été radiées, le nom d'une entité a été retiré car il s'agissait de l'alias d'une autre entité inscrite sur la Liste et 11 demandes de radiation ont été rejetées. En outre, trois personnes ont été radiées par le Comité avant la fin du processus de médiation et une demande a été retirée à la suite de la présentation du rapport d'ensemble. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une description de l'état d'avancement de tous les dossiers au 31 janvier 2016.

10. La Médiatrice restait saisie de trois dossiers en phase de concertation et de collecte d'informations, au moment de l'élaboration du présent rapport. Les deux demandes adressées au Bureau durant la période considérée ont été présentées par des particuliers. Jusqu'à présent, 58 des 66 dossiers déposés l'ont été par des particuliers, 2 par un particulier associé à une ou plusieurs entités et 6 par des entités. Dans 32 cas sur 66, le requérant a choisi d'être assisté par un conseil.

Collecte d'informations auprès des États

11. Dans le cadre de l'instruction des deux nouveaux dossiers, le Bureau du Médiateur a jusqu'à présent adressé 10 demandes d'information à 10 États. S'agissant des deux dossiers pour lesquels un rapport d'ensemble a été soumis au Comité durant la période considérée, aucune demande d'informations n'est restée sans suite. Outre les éléments reçus d'États auxquels il avait été directement adressé des requêtes en ce sens, certains membres du Comité ont également communiqué des renseignements à la suite de la diffusion générale des demandes de radiation.

12. Pendant la période considérée, la Médiatrice s'est rendue deux fois dans une capitale pour y rencontrer des responsables, afin de recueillir directement des renseignements relatifs à un dossier spécifique.

13. La Médiatrice n'a pas raccourci la période de collecte des informations, comme elle est autorisée à le faire en vertu du paragraphe 3 de l'annexe II de la résolution 2161 (2014) lorsque tous les États à l'origine de l'inscription ont été consultés et approuvent la radiation du requérant.

Dialogue avec les requérants

14. Au cours de la période considérée, la Médiatrice et son bureau ont eu des échanges avec tous les requérants durant la phase de concertation des procédures en instance, y compris par courrier électronique, par téléphone et à la faveur d'entretiens directs. Elle s'est également déplacée pour s'entretenir en personne avec deux requérants.

¹ Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Eliwah, Mohammed Ahmed Shawki al Islambolly, Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh et Abd al Wahab Abd al Hafiz.

Communication de rapports d'ensemble aux États intéressés

15. Au paragraphe 13 de l'annexe II de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité, il est stipulé que le Médiateur, avec l'approbation du Comité, peut fournir à tout État intéressé (État à l'origine de l'inscription ou État de nationalité, de résidence ou de constitution) qui en fait la demande un exemplaire du rapport d'ensemble assorti des corrections jugées nécessaires par le Comité pour protéger la confidentialité des informations. Durant la période considérée, la Médiatrice a reçu trois demandes en ce sens, toutes approuvées par le Comité puis transmises.

Accès aux informations classifiées ou confidentielles

16. Un nouvel arrangement concernant l'accès aux informations classifiées ou confidentielles a été conclu avec les États-Unis au cours de la période considérée. En outre, la Syrie a indiqué qu'elle était prête à partager ponctuellement des informations confidentielles. À ce jour, un accord officiel a été conclu avec l'Autriche et des arrangements ont été passés avec les 16 pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Costa Rica, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Dans un petit nombre d'accords conclus antérieurement, il était clairement indiqué ou suggéré qu'il s'agissait d'un accord entre l'État et la précédente Médiatrice à titre personnel. La Médiatrice actuelle s'est adressée aux États concernés et a obtenu confirmation que ces accords ne s'éteignent pas avec son mandat. Un État doit encore confirmer officiellement cette information.

17. Les efforts se sont poursuivis pour élargir la liste d'arrangements et d'accords au cours de la période considérée et il est à espérer que de nouveaux progrès seront accomplis sur ce point dans les mois à venir. Certains États ont confirmé qu'ils envisageaient de conclure un accord de partage de l'information et que, dans l'intervalle, ils examineraient la possibilité de communiquer des renseignements au cas par cas.

III. Présentation synthétique des activités relatives au renforcement du Bureau du Médiateur

Généralités

18. Les activités destinées à renforcer davantage le Bureau du Médiateur se sont poursuivies dans toute la mesure possible pendant la période considérée.

Activités de communication et de promotion concernant l'action du Bureau

19. Malgré des contraintes de temps et de ressources, la Médiatrice a pu prendre part à certaines activités de communication.

20. Le 8 octobre 2015, la Médiatrice a fait un exposé sur le régime de sanctions contre Al-Qaïda et sur les travaux menés par le Bureau dans le cadre de l'atelier organisé conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, et accueilli à Bucarest par le Parlement roumain, sur les difficultés rencontrées par la justice pénale dans son action préventive contre le terrorisme et les combattants terroristes étrangers. Le

17 décembre 2015, lors d'une dernière table ronde tenue à Malte, la Médiatrice a présenté les travaux du Bureau du Médiateur et a aidé à l'élaboration de directives pour instruire les affaires de terrorisme tout en protégeant les droits de l'homme. Cette présentation a eu lieu dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne visant à soutenir les hauts responsables de la justice dans l'action pénale contre le terrorisme en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La réunion a été organisée par le Global Center on Cooperative Security et l'Institut d'études de sécurité, avec l'appui spécialisé de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Échanges avec le Comité des sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida

21. Depuis le 14 juillet 2015, la Médiatrice est intervenue devant le Comité à cinq reprises. Le 16 juillet 2015, elle a été présentée au Comité. Par la suite, elle s'est exprimée devant le Comité pour lui soumettre six dossiers : le 27 juillet 2015, un dossier dans lequel l'inscription du requérant a été maintenue; le 24 août 2015, les dossiers de Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh (radié; anciennement QIA.201.05) et de Mohammed Ahmed Shawki al Islambolly (radié; anciennement QDi.194) ainsi qu'un dossier dans lequel l'inscription du requérant a été maintenue; et le 23 décembre 2015, le dossier d'Abd al Wahab Abd al Hafiz (radié; anciennement QDi.157) et un dossier dans lequel l'inscription du requérant a été maintenue. Pour quatre de ces six dossiers, les rapports d'ensemble avaient été établis par l'ancienne Médiatrice. S'agissant de ces cas, la Médiatrice actuelle a présenté les dossiers et la Médiatrice sortante a présenté oralement ses rapports et répondu aux questions des membres du Comité. Le 27 janvier 2016, à titre informel, la Médiatrice a informé le Comité de son intention de mettre à jour la méthode d'évaluation des renseignements, disponible sur le site Web (voir par. 36) et en a expliqué les raisons. Elle a également fourni au Comité des comptes rendus écrits sur l'état d'avancement des dossiers aux divers stades de la procédure.

22. Comme précédemment, la Médiatrice et ses services ont maintenu des échanges réguliers avec le Coordonnateur et les membres de l'Équipe de surveillance. Cette dernière a continué de communiquer des informations utiles conformément au paragraphe 4 de l'annexe II de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a aidé le Bureau du Médiateur à apprécier les informations collectées qui étaient en arabe et à communiquer dans cette langue avec les requérants et d'autres personnes qu'il a contactées. Elle a également fourni des avis d'expert sur des questions relatives à certaines demandes de radiation.

Liaison avec les États, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

23. Durant la période considérée, la Médiatrice et le personnel de son bureau ont poursuivi leurs consultations avec les États, en particulier ceux qui sont concernés par les demandes de radiation en instance. Ils ont également tenu plusieurs réunions bilatérales avec des États intéressés par les travaux du Bureau afin d'aborder des questions générales, notamment les questions relatives à la transition entre la Médiatrice sortante et celle en exercice. La Médiatrice a poursuivi les discussions entamées par son prédécesseur avec un certain nombre d'États, et en a engagé de

nouvelles avec d'autres, au sujet d'accords ou d'arrangements donnant accès à des informations confidentielles ou classifiées. Lors de ces consultations, la Médiatrice a souligné qu'il importait que les États partagent également avec le Bureau toute information publique ou rendue publique présentant un intérêt. La Médiatrice pourrait ainsi axer ses travaux de recherche indépendants sur d'autres aspects essentiels des dossiers. La Médiatrice est également entrée en contact avec le groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées² et avec des représentants de l'Union européenne et de la Commission européenne. Comme indiqué précédemment, elle s'est aussi rendue dans des capitales pour y rencontrer des représentants de l'État afin de les entretenir de questions générales et d'obtenir des renseignements sur des dossiers spécifiques.

24. La Médiatrice et ses services ont maintenu leurs échanges avec les représentants de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle s'est également entretenue de questions juridiques d'ordre général avec le personnel du Bureau des affaires juridiques, lequel a continué de lui fournir une assistance sur divers aspects. En outre, elle a discuté d'aspects précis concernant les garanties d'une procédure régulière dans le cadre du régime de sanctions contre Al-Qaida avec le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Elle a par ailleurs eu des contacts avec des membres et anciens membres du Comité des disparitions forcées et du Groupe de travail sur la détention arbitraire, en vue d'obtenir des informations concernant un dossier en particulier.

25. La Médiatrice a aussi pris contact avec des organisations non gouvernementales, y compris Security Council Report et Human Rights Watch.

26. Au cours de la période considérée, la Médiatrice a également collaboré étroitement avec son prédécesseur afin d'assurer la continuité des approches lors de la transition.

Méthodes de travail et activités de recherche

27. Comme précédemment, le traitement des dossiers a consisté à passer au crible les sources publiques d'information et à contacter des journalistes, experts et universitaires en vue de collecter des informations et de vérifier les sources des documents accessibles publiquement qui se rapportent à des dossiers.

28. La Médiatrice a continué de suivre l'évolution de la jurisprudence nationale et régionale présentant un intérêt pour ses travaux et a recueilli des renseignements y afférents.

Site Web

29. Le site Web du Bureau du Médiateur (<https://www.un.org/sc/suborg/fr/ombudsperson>) est régulièrement amélioré et mis à jour. Le Bureau a également actualisé la méthode d'évaluation des renseignements affichée sur le site Web (voir par. 36). La Médiatrice espère que cette version sera mise en ligne d'ici peu.

² Le groupe comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Costa Rica, Danemark, Finlande, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

IV. Observations et conclusions

Équité de la procédure

Transition

30. Le présent rapport marque la transition entre l'ancienne et l'actuelle Médiatrice après un mandat de cinq ans au Bureau du Médiateur.

31. Lorsque le mandat de la précédente Médiatrice a pris fin, le 13 juillet 2015, huit dossiers étaient toujours en instance à différentes phases du processus. Parmi ceux-ci, quatre avaient atteint une phase nécessitant la participation substantielle de l'ancienne comme de l'actuelle Médiatrice. Pour ces affaires, la précédente Médiatrice avait soumis les rapports d'ensemble, mais leur présentation orale ne devait avoir lieu qu'après l'achèvement de son mandat.

32. La Médiatrice et son prédécesseur étaient convenus que ce dernier devait être associé à la présentation orale de ces affaires de transition au Comité, pour des raisons d'équité vis-à-vis des requérants. Ces dossiers ont été présentés au Comité le 27 juillet et le 24 août 2015. L'actuelle Médiatrice a officiellement présenté chaque affaire et, conformément aux règles de procédure, la précédente Médiatrice a présenté le rapport d'ensemble qu'elle avait soumis sur les demandes de radiation et s'est tenue prête à répondre aux questions des membres du Comité³. Tous ces dossiers ont par conséquent été présentés au Comité dans les délais prescrits par le Conseil de sécurité. Il s'agit notamment du dossier qui avait été expressément mentionné par la précédente Médiatrice dans son dernier rapport au Conseil de sécurité (voir S/2015/533). Toutes ces affaires ont maintenant été tranchées par le Comité après examen par la Médiatrice qui a formulé sa recommandation. Une personne a été radiée de la Liste le 18 août 2015, dans les délais prescrits. Les trois autres affaires n'étaient pas concernées par la transition du fait de la phase qu'elles avaient atteinte à cette période.

33. La transition entre les titulaires de mandats qui a duré 13 jours n'a donc pas compromis l'équité du processus dans aucun des dossiers en cours pendant la période de transition. Toutefois, la Médiatrice souligne qu'il importe de prendre en temps voulu des dispositions pour éviter à l'avenir toute incidence grave que pourrait avoir la prochaine transition sur l'équité à l'égard des pétitionnaires.

Évaluation durant la période considérée

34. Toutes les décisions du Comité portant sur des demandes de radiation au cours de la période considérée, ont eu pour seule base les informations recueillies par la Médiatrice et ont suivi les recommandations de cette dernière. Dans aucun cas le Comité n'a pris par consensus de décision contraire à la recommandation et aucune affaire n'a été renvoyée au Conseil de sécurité. Bien que des renseignements confidentiels aient été examinés dans deux dossiers pendant la période de transition, la Médiatrice n'en a pas moins jugé que le requérant avait eu connaissance du fond de l'affaire. Par conséquent, tous les dossiers ont satisfait aux exigences fondamentales d'équité, puisque le requérant a pu prendre connaissance du dossier,

³ L'alinéa d) du paragraphe 3 des directives du Comité précise que le Président doit inviter le Médiateur à présenter son rapport d'ensemble sur toute demande de radiation.

y répondre, et bénéficier d'un examen indépendant et de la possibilité d'un recours utile.

Cohérence de l'approche

35. Au cours de la transition, la Médiatrice s'est familiarisée avec les huit affaires en instance à ce moment-là, et a eu de nombreux échanges de vues avec son prédécesseur, à cet égard. En outre, elle a apprécié les faits et l'analyse figurant dans le rapport d'ensemble établi par son prédécesseur pour 58 dossiers déjà traités par le Comité. Cet examen visait à assurer la cohérence des approches. Si elle devait s'écarter, même légèrement, d'une précédente approche, à un stade quelconque du processus, elle devait le faire en pleine connaissance de cause et avec des raisons convaincantes, et non pas par ignorance de l'approche. Tout au long de cet examen, la Médiatrice a recensé les extraits pertinents et les a organisés par mots et thèmes clés de manière à pouvoir les actualiser au fur et à mesure de l'évolution des dossiers. Ce travail peut également servir de base de données interne et de mémoire institutionnelle pour les prochains médiateurs et le personnel du Bureau.

Transparence de la procédure

Renseignements d'ordre général au sujet de la procédure

36. Dans son interaction avec les requérants et leurs conseils au cours des premiers mois de son mandat, la Médiatrice a évalué dans quelle mesure l'absence de « jurisprudence » accessible au public – ou d'un équivalent – concernant la pratique établie au Bureau du Médiateur entrave la capacité des requérants de faire valoir comme il se doit leurs arguments. Étant donné que les rapports d'ensemble ne sont pas rendus publics, même les conseils qui font dûment preuve de diligence ne peuvent faire fond sur la pratique établie au Bureau du Médiateur pour assister leur client. La précédente Médiatrice a fait des déclarations, affichées sur le site Web du Bureau, en ce qui concerne deux aspects importants de l'approche de son travail, lesquels concernent la norme à appliquer lors de l'examen des demandes de radiation et de l'évaluation des renseignements. La précédente Médiatrice a publié le deuxième document en novembre 2012, en réponse aux graves préoccupations exprimées par le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, alors que seuls 22 rapports avaient été achevés dans le cadre du processus de médiation, soit près d'un tiers des affaires menées à terme à ce jour. En l'état actuel des choses, les rapports d'ensemble et leur contenu sont strictement confidentiels. Pour des questions d'équité vis-à-vis des requérants, il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'informations concernant le processus de médiation soit accessible au public. À cette fin, la Médiatrice a décidé de compléter et de mettre à jour la deuxième déclaration pour couvrir les aspects de l'évaluation des renseignements qui ne le sont pas encore. Il s'agit notamment des approches des conclusions et de l'appréciation des associations et dissociations. Le 27 janvier 2016, la Médiatrice, à titre informel, a fait un exposé au Comité sur cette initiative. Elle a également consulté l'Équipe de surveillance, le Bureau des affaires juridiques et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le projet de document. Ce document a d'ores et déjà été distribué pour information aux membres du Comité. La Médiatrice examinera toutes les observations reçues avant de parachever le document et de l'afficher sur le site Web du Bureau dans les semaines à venir. L'amélioration de la transparence du processus de médiation facilitera grandement

la tâche des requérants et de leurs conseils dans la préparation de leurs dossiers. La Médiatrice espère par ailleurs que la fiabilité et la crédibilité de ce mécanisme en seront aussi renforcées.

États intéressés

37. Comme constaté dans les huitième, neuvième et dixième rapports (voir S/2014/533; S/2015/80, par. 39; et S/2015/533, par. 38), il faudrait envisager d'accorder aux États un accès plus général aux rapports d'ensemble du Médiateur. Au cours de la période considérée, trois États ont demandé qu'un rapport d'ensemble leur soit communiqué, ce qui témoigne de l'intérêt manifesté envers ce processus. La Médiatrice soutient pleinement la proposition formulée par son prédécesseur, à savoir qu'à titre de mesure initiale, la définition de l'expression « États intéressés », qui couvre actuellement les États ayant demandé l'inscription et les États de résidence, de nationalité ou d'immatriculation, pourrait être élargie de manière à inclure tout État devant fournir ou ayant fourni des informations au titre du dossier considéré. Ces États ont souvent un intérêt tangible et pertinent à l'endroit du dossier en question, à divers titres, et l'accès au rapport d'ensemble pourrait leur être utile et précieux. Toute préoccupation susceptible de se faire jour au sujet de la confidentialité peut être facilement dissipée en procédant à des expurgations dans le rapport.

Le requérant

38. L'absence d'accès des requérants au rapport d'ensemble dans le cadre de leur dossier demeure une source de préoccupation et constitue une lacune en terme d'équité dans le contexte du processus de médiation (voir S/2015/80, par. 40 et S/2015/533, par. 39 et 40).

39. Lorsque le Comité suit la recommandation de la Médiatrice de maintenir l'inscription sur la Liste ou d'envisager de radier le nom du requérant de la Liste relative aux sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) et contre Al-Qaida, le requérant reçoit une lettre récapitulant les motifs qui ont présidé à la recommandation de la Médiatrice, laquelle ne peut être attribuée ni au Comité ni à l'un de ses membres.

40. Contrairement aux problèmes sensibles rencontrés sur le fond des communications contenant des motifs de radiation et qui sont expliqués en détail dans le neuvième rapport (voir S/2015/80, par. 43), le dixième rapport décrit les quelques progrès qui ont pu être faits pour garantir que les lettres communiquant les motifs de la décision du Comité présentent généralement suffisamment d'éléments factuels à l'appui de la décision (voir S/2015/533, par. 41).

41. La situation est restée inchangée durant la période considérée. Les résumés faisant part de l'analyse figurant dans le rapport d'ensemble portaient sur la plupart des arguments invoqués par les requérants dans les demandes de radiation concernées et leurs arguments ont également été abordés lors de leurs échanges avec la Médiatrice. Un résumé ne rend cependant pas compte du caractère exhaustif du rapport. Seule la communication du rapport dans son intégralité, ou tout au moins de la totalité du chapitre sur l'analyse, les observations et les principaux arguments, sous réserve d'expurgations, permettrait de parvenir à un tel résultat.

42. La Médiatrice réitère la suggestion faite dans le dixième rapport pour remédier à la situation créée par les retards de notification du requérant en cas de maintien de l'inscription sur la Liste (voir S/2015/533, par. 47). Ces retards résultent de la procédure formelle de notification prévue par la résolution 2253 (2015), qui ne s'applique qu'une fois que le Comité a communiqué au Médiateur les motifs de maintien de l'inscription, ce qui peut prendre jusqu'à 60 jours suivant la décision. Pour un traitement équitable des requérants et afin d'améliorer la perception de l'efficacité du processus, il conviendrait d'envisager de donner au Médiateur le pouvoir d'informer le requérant de la décision de maintenir l'inscription immédiatement après que cette décision a été prise, en précisant que les motifs suivront dans les 60 jours.

Coopération des États avec le Bureau du Médiateur

43. La coopération des États et les témoignages de soutien au Bureau du Médiateur ont été particulièrement vigoureux au cours de la période à l'examen. Presque tous les États ont répondu aux demandes d'informations présentées et la totalité des États ayant demandé une inscription et des États de résidence ou de nationalité ont répondu aux demandes concernant tous les dossiers traités et dont l'instruction est maintenant terminée. En outre, les États au sein de groupements régionaux ont fait part de leur ferme appui au travail accompli par le Bureau, aussi bien lors de rencontres bilatérales, que lors des discussions qui ont eu lieu récemment sur les sanctions⁴.

Indépendance du Bureau du Médiateur

44. La précédente Médiatrice a mis en évidence avec force détails les lacunes des actuels arrangements contractuels et structurels et la nécessité de les combler dans ses septième à dixième rapports au Conseil de sécurité.

45. Au paragraphe 46 de sa résolution 2161 (2014), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de renforcer encore les capacités du Bureau du Médiateur « afin qu'il soit toujours à même de s'acquitter de son mandat en toute indépendance, efficacité et diligence ».

46. En dépit de la demande précédemment formulée par le Conseil de sécurité, les lacunes en question n'ont pas disparu. Il convient notamment de noter que le Médiateur est soumis à la même clause de contrat de consultant décrite dans le dixième rapport comme étant fondamentalement incompatible avec l'indépendance du rôle et des attributions du Médiateur. Un autre aspect de l'incompatibilité de ce contrat de consultants s'est imposé au cours de la période de transition. La nature de ce contrat a empêché que l'ancienne Médiatrice puisse être indemnisée correctement pour l'établissement et la préparation de ses rapports d'ensemble au Comité dans les différentes affaires inscrites à l'ordre du jour du Comité après la fin de son mandat. Sa présence avait été jugée nécessaire pour se conformer à la règle de procédure selon laquelle le Médiateur doit présenter oralement son rapport d'ensemble au

⁴ Voir, par exemple, la réunion publique d'information tenue à l'intention des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 23 novembre 2015, par la Médiatrice, Catherine Marchi-Uhel, au nom du Comité des Sanctions contre Al-Qaida; lettre datée du 4 août 2015, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Comité⁵. Pour des raisons d'équité envers les requérants et pour maintenir l'intégrité du processus, il était essentiel de veiller à ce que le Comité puisse dialoguer et poser des questions à l'auteur des rapports d'ensemble, lequel a une excellente connaissance de l'affaire.

47. En outre, sur la base du régime des engagements en vertu duquel l'actuelle Médiatrice a été recrutée, elle n'a pas pu prendre pleinement part au processus de recrutement pour remplacer la seule juriste chargée d'appuyer le Bureau pendant son congé de maternité. La Médiatrice a été consultée avant la présélection des candidats et s'est entretenue individuellement avec les quelques candidats finalement retenus par le jury de recrutement. Il a été tenu compte de son avis avant de recruter, mais elle n'a pas pu participer, même en tant qu'observatrice, aux entretiens d'appréciation des compétences des candidats sélectionnés pour le poste.

48. Deux documents contenant des propositions tendant à remédier à l'absence de garanties institutionnelles d'indépendance de la Médiatrice ont été élaborés en 2015. Le premier document est le Compendium de l'Examen de haut niveau des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies (A/69/941-S/2015/432, publié en juin 2015). Il recommande notamment que le Secrétaire général propose des solutions pour que les modalités administratives, contractuelles et autres d'appui à la médiation précisent le rôle distinctif du médiateur et comprennent des mesures de protection institutionnelle afin que le Bureau puisse effectivement satisfaire aux critères d'un « bureau indépendant ». Le deuxième document est une proposition qui a été transmise au Président du Conseil de sécurité par le Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées (voir S/2015/867). La proposition prévoit des procédures plus équitables et transparentes « afin d'améliorer l'efficacité du régime des sanctions des Nations Unies », y compris une proposition tendant à restructurer le Bureau du Médiateur en vue de son institutionnalisation, moyennant sa transformation en bureau permanent ou en mission politique spéciale relevant du Secrétariat⁶.

49. Au paragraphe 49 de sa résolution 2253 (2015), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de renforcer encore les capacités du Bureau et de prendre les dispositions nécessaires afin qu'il soit toujours à même de s'acquitter de son mandat en toute indépendance, efficacité et diligence, et de faire le point au Comité sur les mesures prises dans six mois. Le médiateur se dit encouragé par cette demande et attend avec intérêt l'adoption de mesures spécifiques pour remédier aux lacunes susmentionnées et fournir des garanties institutionnelles pour garantir l'indépendance du Bureau.

⁵ L'alinéa d) du paragraphe 3 des directives du Comité précise que le Président doit inviter le Médiateur à présenter son rapport d'ensemble sur toute demande de radiation.

⁶ Le Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées avaient précédemment porté ces questions à l'attention du Conseil de sécurité en avril 2014 et en juin 2015 (S/2014/286 et S/2015/459). Ils ont constaté dans le dernier document que « le statut et les privilèges associés au poste devraient permettre au Médiateur de jouir de toute l'indépendance requise pour exercer efficacement ses fonctions. De plus, les dispositions administratives actuellement applicables à l'élaboration du budget, au recrutement et à la gestion du personnel et à l'utilisation des ressources au Bureau du Médiateur ne contiennent pas les éléments nécessaires pour en garantir l'autonomie. En fait, malgré la décision figurant dans la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, le Bureau du Médiateur n'a pas été intégré à la structure de l'Organisation ».

Conclusion

49. La mise en place du processus de médiation et son renforcement progressif contribuent à rendre le régime des sanctions contre l'EIIL (Daech) et contre Al-Qaida plus compatible avec les obligations fondamentales découlant des droits de l'homme.

50. Pour ce qui est des garanties d'une procédure régulière, le régime des sanctions contre l'EIIL (Daesh) et Al-Qaida est certainement le plus robuste des régimes de sanctions ciblées adoptés par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que cela renforce sa crédibilité ce qui, à son tour, a aidé les États à mettre en œuvre les sanctions imposées par le Comité.

51. Comme souligné dans le présent rapport et les rapports précédents, il reste toutefois des domaines où des améliorations sont possibles. Il convient de noter que la Médiatrice, comme son prédécesseur, estime que le processus reste nimbé de mystère sans que cela soit justifié. Aussi longtemps que des rapports d'ensemble, ou des parties de ces rapports témoignant du caractère rationnel de ce processus ne seront pas rendus publics, il est nécessaire de tout faire pour informer les requérants et le public du processus de médiation. Il faut espérer que la mise à jour des informations disponibles sur le site Web du Bureau en ce qui concerne l'approche adoptée par la Médiatrice pour évaluer les renseignements aidera à rendre ce processus plus transparent.

Annexe

Status of cases

Case 1, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
28 July 2010	Transmission of case 1 to the Committee
28 February 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
10 May 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 June 2011	Committee decision
1 September 2011	Formal notification to petitioner with reasons

Case 2, Safet Ekrem Durguti (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
30 September 2010	Transmission of case 2 to the Committee
26 April 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
31 May 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 June 2011	Committee decision to delist
12 August 2011	Formal notification to petitioner with reasons

Case 3, one entity (Status: delisting request withdrawn by petitioner)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
3 November 2010	Transmission of case 3 to the Committee
14 June 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
26 July 2011	Presentation of comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
2 August 2011	Withdrawal of petition

Case 4, Shafiq Ben Mohamed Ben Mohammed Al Ayadi (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
6 December 2010	Transmission of case 4 to the Committee
29 June 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
26 July 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
17 October 2011	Committee decision to delist
8 November 2011	Formal notification to petitioner with reasons

Case 5, Tarek Ben Al-Bechir Ben Amara Al-Charaabi (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
30 December 2010	Transmission of case 5 to the Committee
26 April 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
31 May 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 June 2011	Committee decision to delist
12 August 2011	Formal notification to petitioner with reasons

Case 6, Abdul Latif Saleh (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
14 January 2011	Transmission of case 6 to the Committee
17 June 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
26 July 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
19 August 2011	Committee decision to delist
8 November 2011	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 7, Abu Sufian Al-Salamabi Muhammed Ahmed Abd Al-Razziq
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
28 January 2011	Transmission of case 7 to the Committee
23 September 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
15 November 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
30 November 2011	Committee decision to delist
13 February 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 8, Ahmed Ali Nur Jim'ale and 23 entities^a (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
17 March 2011	Transmission of case 8 to the Committee
23 September 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
13 December 2011	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee ⁷
27 December 2011	Committee decision to delist six entities
21 February 2012	Committee decision to delist one individual and 17 entities
8 June 2012	Formal notification to petitioner with reasons

^a Barakaat North America, Inc., Barakat Computer Consulting, Barakat Consulting Group, Barakat Global Telephone Company, Barakat Post Express, Barakat Refreshment Company, Al Baraka Exchange, LLC, Barakaat Telecommunications Co. Somalia, Ltd., Barakaat Bank of Somalia, Barako Trading Company, LLC, Al-Barakaat, Al-Barakaat Bank, Al-Barakaat Bank of Somalia, Al-Barakat Finance Group, Al-Barakat Financial Holding Co., Al-Barakat Global Telecommunications, Al-Barakat Group of Companies Somalia Limited, Al-Barakat International, Al-Barakat Investments, Barakaat Group of Companies, Barakaat Red Sea Telecommunications, Barakat International Companies and Barakat Telecommunications Company Limited.

**Case 9, Saad Rashed Mohammed Al-Faqih and Movement for Reform in Arabia
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
19 April 2011	Transmission of case 9 to the Committee
21 February 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
17 April 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
1 July 2012	Committee decision to delist
13 November 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 10, Ibrahim Abdul Salam Mohamed Boyasseer (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
6 May 2011	Transmission of case 10 to the Committee
9 January 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
1 March 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
8 May 2012	Committee decision to delist
3 August 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 11, Mondher ben Mohsen ben Ali al-Baazaoui (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
1 June 2011	Transmission of case 11 to the Committee
19 January 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
1 March 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
30 March 2012	Committee decision to delist
10 July 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 12, Kamal ben Mohamed ben Ahmed Darraji (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
30 June 2011	Transmission of case 12 to the Committee
28 February 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
3 April 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
4 May 2012	Committee decision to delist
3 August 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 13, Fondation Secours Mondial (Status: amended^b)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
7 July 2011	Transmission of case 13 to the Committee
14 December 2011	Comprehensive report submitted to the Committee
24 January 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
17 February 2012	Committee decision to amend
9 July 2012	Formal notification to petitioner with reasons

^b Amended to be removed as an alias of Global Relief Foundation (QE.G.91.02.).

Case 14, Sa'd Abdullah Hussein al-Sharif (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
20 July 2011	Transmission of case 14 to the Committee
29 February 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
3 April 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
27 April 2012	Committee decision to delist
5 June 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 15, Fethi ben al-Rebei Absha Mnasri (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
4 August 2011	Transmission of case 15 to the Committee
9 March 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
17 April 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
2 May 2012	Committee decision to delist
3 August 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 16, Mounir Ben Habib Ben al-Taher Jarraya (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
15 August 2011	Transmission of case 16 to the Committee
9 March 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
17 April 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
2 May 2012	Committee decision to delist
3 August 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 17, Rachid Fettar (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
26 September 2011	Transmission of case 17 to the Committee
27 April 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
5 June 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
20 June 2012	Committee decision to delist
19 December 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 18, Ali Mohamed El Heit (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
5 October 2011	Transmission of case 18 to the Committee
2 May 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
3 July 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
19 July 2012	Committee decision to delist
19 December 2012	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 19, Yassin Abdullah Kadi (listed as Yasin Abdullah Ezzedine Qadi)
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
16 November 2011	Transmission of case 19 to the Committee
11 July 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
10 September 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
5 October 2012	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 20, Chabaane ben Mohamed ben Mohamed al-Trabelsi (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
21 November 2011	Transmission of case 20 to the Committee
23 April 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
5 June 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
20 June 2012	Committee decision to delist
19 December 2012	Formal notification to petitioner with reasons

Case 21, Adel Abdul Jalil Ibrahim Batterjee (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
3 January 2012	Transmission of case 21 to the Committee
10 October 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
6 November 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 January 2013	Committee decision to delist
5 September 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 22, Ibrahim ben Hedhili ben Mohamed al-Hamami (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
6 February 2012	Transmission of case 22 to the Committee
25 September 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
6 November 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
21 November 2012	Committee decision to delist
7 February 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 23, Suliman Hamd Suleiman Al-Buthe (Status: delisted) (Repeated request)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
23 February 2012	Transmission of case 23 to the Committee
30 August 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
27 November 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
10 February 2013	Committee decision to delist
30 August 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 24, Mamoun Darkazanli (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
28 February 2012	Transmission of case 24 to the Committee
12 November 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
8 January 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
11 March 2013	Committee decision to delist
30 August 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 25, Abdullahi Hussein Kahie (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
28 February 2012	Transmission of case 25 to the Committee
26 July 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
10 September 2012	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
26 September 2012	Committee decision to delist
19 December 2012	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 26, Usama Muhammed Awad Bin Laden (Status: delisted)
Ombudsperson case became moot following the Committee's decision of
21 February 2013**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
23 April 2012	Transmission of case 26 to the Committee
15 February 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
21 February 2013	Committee decision to delist

Case 27, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
7 May 2012	Transmission of case 27 to the Committee
11 February 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
7 May 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
7 May 2013	Committee decision to retain listing
12 June 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 28, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
7 June 2012	Transmission of case 28 to the Committee
20 November 2012	Comprehensive report submitted to the Committee
8 January 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
8 January 2013	Committee decision to retain listing
29 January 2013	Formal notification to petitioner with reasons

Case 29, Muhammad ‘Abdallah Salih Sughayr (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
25 July 2012	Transmission of case 29 to the Committee
9 April 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
21 May 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
20 July 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 30, Lajnat Al Daawa Al Islamiya (LDI) (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
25 July 2012	Transmission of case 30 to the Committee
15 April 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
2 July 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
3 September 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 31, Abd al Hamid Sulaiman Muhammed al-Mujil (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
1 August 2012	Transmission of case 31 to the Committee
13 March 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
30 April 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
30 June 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 32, Mohamed ben Mohamed ben Khalifa Abdelhedi (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
19 September 2012	Transmission of case 32 to the Committee
5 March 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
16 April 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
1 May 2013	Committee decision to delist

Case 33, Mohammed Daki (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
12 October 2012	Transmission of case 33 to the Committee
28 May 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
30 July 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
16 August 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 34, Abdelghani Mzoudi (Status: delisted)
Ombudsperson case became moot following the Committee's decision of 18 March 2013**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
8 November 2012	Transmission of case 34 to the Committee
18 March 2013	Committee decision to delist

**Case 35, International Islamic Relief Organization, Philippines, Branch Offices
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
13 December 2012	Transmission of case 35 to the Committee
5 September 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
1 November 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
3 January 2014	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 36, International Islamic Relief Organization, Indonesia, Branch Offices
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
13 December 2012	Transmission of case 36 to the Committee
5 September 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
1 November 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
3 January 2014	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 37, Jaber Abdullah Jaber Ahmed Al-Jalahmah (Status: delisted)^c

<i>Date</i>	<i>Description</i>
4 February 2013	Transmission of case 37 to the Committee
5 September 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
1 November 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
3 January 2014	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

^c Jaber Abdullah Jaber Ahmed Al-Jalahmah was re-listed on the same date by a separate Committee decision.

Case 38, Moustafa Abbas (listed as Moustafa Abbas) (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
13 February 2013	Transmission of case 38 to the Committee
12 August 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
13 September 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
30 September 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 39, Atilla Selek (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
13 February 2013	Transmission of case 39 to the Committee
2 October 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
13 December 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
31 December 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 40, Youssef ben Abdul Baki Ben Youcef Abdaoui (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
4 March 2013	Transmission of case 40 to the Committee
14 November 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
11 February 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 April 2014	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 41, L'hadi Bendebka (listed as Abdelhadi Ben Debka) (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
12 March 2013	Transmission of case 41 to the Committee
14 October 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
3 December 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
18 December 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 42, Youcef Abbas (listed as Youcef Abbes) (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
4 March 2013	Transmission of case 42 to the Committee
2 October 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
15 November 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
3 December 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 43, Said Yousef AbouAziz (listed as Said Youssef Ali Abu Aziza) (Status: delisted)

Ombudsperson case became moot following the Committee's decision of 26 August 2013

<i>Date</i>	<i>Description</i>
27 March 2013	Transmission of case 43 to the Committee
26 August 2013	Committee decision to delist

Case 44, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
2 May 2013	Transmission of case 44 to the Committee
4 February 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
21 April 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
21 April 2014	Committee decision to retain listing
30 July 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 45, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
6 May 2013	Transmission of case 45 to the Committee
9 December 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
11 February 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
11 February 2014	Committee decision to retain listing
17 March 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 46, Yacine Ahmed Nacer (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
10 May 2013	Transmission of case 46 to the Committee
30 December 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
25 February 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
13 March 2014	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 47, Nabil Benatia (listed as Nabil ben Mohamed ben Ali ben Attia)
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
3 June 2013	Transmission of case 47 to the Committee
12 November 2013	Comprehensive report submitted to the Committee
13 December 2013	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
31 December 2013	Committee decision to delist
25 August 2014	Formal notification to petitioner with reasons

**Case 48, Wael Hamzah Jelaidan (listed as Wa'el Hamza Abd al-Fatah Julaidan)
(Status: delisted)**

<i>Date</i>	<i>Description</i>
17 June 2013	Transmission of case 48 to the Committee
19 March 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
24 June 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
25 August 2014	Committee decision to delist
29 October 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 49, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
24 June 2013	Transmission of case 49 to the Committee
3 April 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
24 June 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
24 June 2014	Committee decision to retain listing
10 September 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 50, Al-Haramain Foundation (USA) (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
5 September 2013	Transmission of case 50 to the Committee
30 June 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
26 August 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
25 October 2014	Committee decision to delist
29 December 2014	Formal notification to petitioner with reasons

Case 51, Aqeel Abdulaziz Aqeel Al-Aqeel (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
28 October 2013	Transmission of case 51 to the Committee
18 August 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
31 October 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
2 January 2015	Committee decision to delist
3 March 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 52, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
27 May 2014	Transmission of case 52 to the Committee
18 February 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
14 April 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
14 April 2015	Committee decision to retain listing
10 June 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 53, Abd al-Rahman Muhammad Jaffar ‘Ali (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
13 June 2014	Transmission of case 53 to the Committee
9 December 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
29 January 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
31 March 2015	Committee decision to delist
12 May 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 54, Abdul Rahim Hammad Ahmad al-Talhi (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
19 June 2014	Transmission of case 54 to the Committee
29 January 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
17 March 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
17 May 2015	Committee decision to delist

Case 55, Ismail Mohamed Ismail Abu Shaweesh (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
23 June 2014	Transmission of case 55 to the Committee
10 November 2014	Comprehensive report submitted to the Committee
16 December 2014	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
2 January 2015	Committee decision to delist
17 February 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 56, one individual (Status: denied) (Repeated request)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
5 September 2014	Transmission of case 56 to the Committee
21 April 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
19 June 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
19 June 2015	Committee decision to retain listing
10 July 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 57, one individual (Status: denied) (Repeated request)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
9 September 2014	Transmission of case 57 to the Committee
8 June 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
27 July 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
27 July 2015	Committee decision to retain listing
20 August 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 58, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
30 August 2014	Transmission of case 58 to the Committee
29 June 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
24 August 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
24 August 2015	Committee decision to retain listing
30 October 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 59, Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Eliwah (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
30 September 2014	Transmission of case 59 to the Committee
12 May 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
19 June 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
18 August 2015	Committee decision to delist
2 September 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 60, Mohammed Ahmed Shawki al Islambolly (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
10 November 2014	Transmission of case 60 to the Committee
13 July 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
24 August 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
26 October 2015	Committee decision to delist
27 October 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 61, Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
19 January 2015	Transmission of case 61 to the Committee
7 July 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
24 August 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
9 September 2015	Committee decision to delist
6 November 2015	Formal notification to petitioner with reasons

Case 62, Abd al Wahab Abd al Hafiz (Status: delisted)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
11 March 2015	Transmission of case 62 to the Committee
9 November 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
23 December 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
11 January 2016	Committee decision to delist
22 January 2016	Formal notification to petitioner with reasons

Case 63, one individual (Status: denied)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
12 March 2015	Transmission of case 63 to the Committee
10 November 2015	Comprehensive report submitted to the Committee
23 December 2015	Presentation of the comprehensive report by the Ombudsperson to the Committee
23 December 2015	Committee decision to retain listing
12 January 2016	Formal notification to petitioner with reasons

Case 64, one individual (Status: dialogue phase)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
29 May 2015	Transmission of case 64 to the Committee
29 February 2016	Deadline for completion of the dialogue phase